

L'inauguration

Ce jour-là, 2 mars 1984.

Bulletin du Bâtonnier

**Numéro Spécial
Rentrée
Conférence du Stage**



VENDREDI 2 MARS 1984 - RENTRÉE SOLENNELLE DE LA CONFÉRENCE DU STAGE

Sous la présidence de Monsieur le Bâtonnier Bertrand FAVREAU

en présence de

Monsieur Robert BADINTER, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Monsieur Roland DUMAS, Ministre des Affaires Européennes

Monsieur Daniel MAYER, Président du Conseil Constitutionnel

Monsieur Jacques CHABAN-DELMAS, Ancien Premier Ministre, Député-Maire de Bordeaux

Monsieur Marco DARMON, Avocat général près la Cour de Justice des Communautés Européennes de Luxembourg

Monsieur Jean CLAUZEL, Commissaire de la République de la Région Aquitaine

Monsieur Philippe MADRELLE, Président du Conseil Régional



Barreau de Bordeaux





Hommage à Ludovic Trarieux

par Robert BADINTER

« ...cette âme exigeante de justice »

Robert BADINTER

Bordeaux - 2 mars 1984

**DISCOURS DE MONSIEUR ROBERT BADINTER,
GARDE DES SCEAUX - MINISTRE DE LA JUSTICE ***



Monsieur le Bâtonnier,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires de la Conférence,
Mesdames, Messieurs,

J'ai répondu avec plaisir, Monsieur le Bâtonnier, à l'invitation qu'en son temps vous m'aviez faite, et je vous dirais que le plaisir attendu, je l'ai éprouvé depuis le début de cette fin d'après-midi. D'abord en écoutant Madame le Premier Secrétaire, qui cultive heureusement un

* (Sténographie du discours prononcé par Monsieur Robert BADINTER dans la Salle des Pas-Perdus du Palais de Justice de Bordeaux →Reproduit dans le Bulletin du bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Bordeaux, Edition 04/84 d'Avril 1984. Le style parlé a été conservé.).



art où j'ai cru reconnaître le mélange singulier des *Contes philosophiques* de Voltaire et de *1984* d'Orwell. Les perspectives ouvertes ne pouvaient pas me laisser complètement indifférent : soyez assurés que je saurais en retenir le meilleur¹. De la même façon, c'est avec un grand intérêt - et parfois quelque sentiment d'émotion - que je vous ai entendu Monsieur le Second Secrétaire, retracer comme il convenait la vie si attachante de Ludovic Trarieux, qui nous est objet de réflexion proposé aujourd'hui².

Vous, Monsieur le Bâtonnier, laissez-moi vous dire très amicalement que vous nous avez heureusement fait prendre conscience à nouveau que l'art sacré de l'éloquence - qui me semble, aujourd'hui quelque peu rongé par la menace des moyens modernes de communication - est, Dieu merci, toujours vivant dans les Palais, et d'abord dans ce grand Palais de Justice. Il y a une noble et riche tradition de l'éloquence girondine : Vergniaud, Dufaure, Trarieux, il y a un instant, Maître Favreau... Vous avez élevé à la hauteur convenable le discours, précisément au lieu même où se situe la plus haute inspiration de notre justice, de notre conscience nationale, je veux dire l'exigeant appel des libertés et des droits de l'homme. Laissez-moi vous en féliciter, et surtout au nom de tous, permettez-moi de vous en remercier.

Pour ma part, mon propos sera plus simple. Vous m'avez, Monsieur le Bâtonnier, assigné comme thème : Ludovic Trarieux. Après ce qu'en a dit Monsieur le second Secrétaire, après ce que vous en avez dit vous-même, je voudrais, très simplement, essayer de retrouver dans cette enceinte et pour vous tous, les enseignements que nous pouvons tirer de la vie et de la carrière de cet homme, et surtout peut-être de ses rapports avec la justice.

Apparemment, tout est d'une grande simplicité. Quand on regarde cette vie en panoramique, on se dit Ludovic Trarieux a été un grand serviteur de la Justice toute sa vie. Et, l'on pourrait presque s'en tenir là. Mais, quand on y regarde de plus près, tout devient singulièrement plus complexe et plus enrichissant.

Au début, tout paraît simple. Ludovic Trarieux a connu une carrière judiciaire. Il a choisi dès l'aurore la profession d'avocat. Et il a connu une carrière judiciaire à la fois comblée d'honneurs, de satisfactions et d'une aisance souveraine : avocat à 22 ans, ce n'était pas à l'époque tellement original – premier secrétaire de la conférence, cela

¹ Me Catherine Lavergne, Première secrétaire de la Conférence du Stage.

² Me Patrice Monthé, second secrétaire de la Conférence du Stage, puis bâtonnier du Cameroun (1992-1994).



allait de soi pour lui – Bâtonnier à 37 ans, plus remarquable. Il était donc dès sa maturité, consacré.

Et à cette époque, consacré, cela voulait dire qu'au fond, il n'avait plus qu'à attendre pour voir au fil des ans s'accroître sa réputation professionnelle et sa fortune professionnelle. Il pouvait s'en contenter. Il ne s'en est pas contenté. A cet égard, une première interrogation pourrait se lever : Pourquoi ? D'être le premier parmi ses pairs ne suffirait donc pas à cette âme exigeante de justice. Il lui fallait plus.

La carrière politique ici, à l'époque et pour un tel homme, était en quelque sorte le complément presque naturel d'une grande carrière professionnelle. Ce n'était pas le temps où les académiciens - diplomates pouvaient témoigner de quelque surprise de voir un avocat devenir Garde des Sceaux. Près des deux-tiers des Gardes des Sceaux de la III^{ème} République avaient porté la robe. Et cette carrière politique fût également d'une souveraine aisance. Une foulée rapide. Conseiller municipal à 34 ans, député à 39 ans, s'illustrant bien vite à la Chambre, mais, préférant, ce qui est révélateur, les plus calmes atmosphères du Sénat, à 48 ans.

Le Sénat, qui à l'époque, venait, ne l'oublions pas d'affirmer son pouvoir de censure sur les Ministères et qui jouait dans la République des Notables, un rôle considérable. Atmosphère quand même plus sereine qui sans doute convenait mieux à son tempérament où il s'est épanoui aisément, ce qui veut dire, qu'il y a vu reconnaître vite ses mérites. A cet égard, je dirais que de se voir tendre le portefeuille du Grand-Juge, puisque c'est ainsi qu'il existe encore, n'avait rien de surprenant. A examiner, en janvier 1895, ainsi, cette carrière, à se tenir un instant arrêté dans ce parcours de vie, on ne peut pas s'empêcher de penser qu'il y a eu là en effet un parcours exemplaire, mais dont je crois pour ma part que, nous n'aurions pas retenu beaucoup de leçons.

Bien sûr, des succès éclatants, mais après tout il avait tant de talent. Bien sûr, des honneurs insignes, mais après tout, nous vivions à l'époque dans une société ordonnée, bourgeoise, une société qui aimait voir le mérite récompensé, dans la mesure, de préférence, où ce mérite servait l'ordre que cette société avait établie et qu'elle entendait voir conserver.

Car ce qu'il y a de remarquable dans le parcours politique jusqu'en 1895 de Ludovic Trarieux, indépendamment de cette aisance et de ce talent, c'est qu'il était si bien accordé à cette société.



Assurément, c'était ce que l'on appelle un grand Républicain, c'est à dire qu'il aimait passionnément la République, mais la République fixée dans ses commencements, la République fixée dans ses immortels principes de 1789. Pour le reste, Ludovic Trarieux, même s'il siégeait dans le centre-gauche, était au fond plus homme d'ordre que de progrès.

Quand on analyse lucidement ses interventions parlementaires, ce que l'on constate c'est qu'avec bonheur, il intervient au Sénat dans la discussion sur les lois concernant les syndicats professionnels, mais dans un sens conservateur. Et, en 1894, comme vous l'avez justement rappelé, Monsieur, tout à l'heure, s'il intervient comme rapporteur du Sénat – position éminente – pour y présenter les projets concernant les lois de répressions contre les attentats anarchistes, il rapportait des textes qui selon la tradition républicaine ont entraîné le qualificatif de lois « scélérates », adjectif d'ailleurs dont je considère, pour ma part, que l'on fait un usage exagérément inflationniste. Mais il demeure, je crois, que si M. Ribot³, devenu Président du Conseil, l'appela aux Sceaux, et que si la majorité modérée le vit parvenir avec plaisir Place Vendôme, c'était plus au défenseur de l'Ordre, rapporteur des lois anti-anarchistes qu'elle faisait confiance, qu'à celui que nous allons voir se lever ensuite.

Alors le voici, vous avez dit « au bureau de Cambacérès », et c'est la seule critique historique que je me permettrais défaire, purement d'ordre mobilière.

Le Bureau Cambacérès a été retrouvé en 1956 quelque part dans le grenier de la Chancellerie. Il a été réutilisé ensuite. Je dois confesser, que lorsque je m'y suis assis, j'ai eu une stupéfaction : il m'arrivait à mi-poitrine. J'ai pensé que l'importance de la fonction m'avait rapetissé. J'ai vérifié : le bureau «dit de Cambacérès» était en réalité une table à signer et chacun sait qu'on signait debout les grands traités. C'est ainsi que j'ai pu vérifier que le bureau «dit de Cambacérès» était la table sur laquelle on avait signé le Concordat, mais qui originellement n'était en rien vouée à être un bureau de travail.

Ce pourquoi, seule modification que je me sois permis d'apporter à l'ordre des choses, dans ce domaine-là, je l'ai restitué à sa fonction première, en y accumulant le soir le courrier. Et pour ma part, j'ai récupéré à grand peine un bureau fort rutilant dont les bronzes suffisent à éclairer la pénombre, qui est, certes, de forme Louis XV, mais dont je confesse

³ Alexandre Ribot (1842-1923) député du Pas-de-Calais, président du Conseil de janvier à octobre 1895.



volontiers qu'il avait été fabriqué pour abriter, au Trianon, le Président Reagan. Ainsi il a une histoire, mais beaucoup plus récente...

Je ferme cette parenthèse pour dire : Ludovic Trarieux, une fois parvenu dans le bureau du Garde des Sceaux, qu'y a-t-il fait ? Vous me pardonnerez de remarquer que l'œuvre législative qu'il nous a laissée n'est pas, pour une période de onze mois, des plus considérables. Cependant, je relève avec plaisir que le 11 juin 1895, il fit voter une loi intéressante sur la révision, (ce qui n'est pas indifférent compte-tenu de la date), qui permettait d'ouvrir plus largement les cas de révision (était-ce une prémonition de ce qui allait suivre ?) et qui permettait aussi d'assurer plus commodément la réparation du préjudice subi par la victime de l'erreur judiciaire. Quand on dit : « *Garde des Sceaux de Janvier 1895 à Octobre 1895* », la période peut paraître brève, mais, j'ai pu m'en assurer en vérifiant les dates qui sont sous les portraits des Gardes des Sceaux successifs, (heureux pèlerinage que fait chaque matin le Garde des Sceaux qui mesure ainsi la précarité des honneurs et du pouvoir !) c'est quand même un record de longévité dans la troisième République. Puisque celui qui indiscutablement a battu le record dans le sens inverse y est arrivé un vendredi pour repartir un lundi soir. Je me demande s'il a eu le temps, à l'époque où l'on vivait à la Chancellerie, d'ouvrir sa valise.

Quant au nom, qui à cette époque – pour nous – devrait hanter les consciences de justice, Dreyfus : Rien ! Et c'est même une des singularités du rapport de Trarieux à l'affaire Dreyfus que de constater qu'il arrive à la Chancellerie précisément au moment où il n'y a plus d'affaire Dreyfus. Le *Saint-Nazaire* est parti, amenant le condamné à Vile du Diable, quelques dix jours avant, et il n'y a pas encore d'affaire Dreyfus. Il n'y a que Mathieu Dreyfus qui essaye de forcer le destin et puis autour de lui, Reinach et quelques amis. Mais le monde politique, mais la France y sont totalement indifférents. Alors, nous comprenons mieux pourquoi, en effet, à cet instant Trarieux, au fond, n'avait guère à se préoccuper de l'affaire Dreyfus.

Vous avez mentionné l'entretien avec Demange⁴, vous avez rappelé, justement, sa protestation, l'indignation qui le soulevait à la pensée que les pièces secrètes dont il connaissait l'existence (Hanotaux lui en avait parlé) auraient pu être communiquées au Conseil de guerre⁵. Il parlait, à cet égard, Trarieux, d'infamie. Mais cependant, en 1897, le propos à Scheurer-Kestner est de nature à

⁴ Edgar Demange, (1841- 1925) l'avocat d'Alfred Dreyfus devant le conseil de guerre, lors du procès de 1894

⁵ Gabriel Hanotaux (1853-1944), ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de Charles Dupuy depuis le 31 mai 1894, puis dans le gouvernement d'Alexandre Ribot.



susciter, malgré tout, une certaine inquiétude⁶. Vous avez dit, avec élégance, Monsieur le Bâtonnier une « apostasie ». Moi, je considère plus gravement ce propos. Car, quand Trarieux dit à Scheurer-Kestner en 1897, j'en reprends les termes exacts : « *Si cet homme était un traître, la forme eût-elle été violée pour lui, je n'oserais élever la voix et je ne le ferais pas* ». « *La forme eût-elle été violée pour lui...* » Cela veut dire en clair que la violation de la forme pour l'ancien Garde des Sceaux n'aurait pas suffi à déclencher un affrontement avec l'opinion publique.

Trarieux à cet instant me paraît plus homme politique qu'homme de justice. Et cependant, il a changé. Et cependant, vous avez rappelé, très bien et de façon très émouvante, que cet homme politique s'est engagé avec un courage sans pareil au service de la justice. Et c'est là, je crois, l'instant essentiel, et c'est à partir de là que, me semble-t-il, devrait se développer notre réflexion.

Qu'est-ce qui a fait que Trarieux, ainsi, en quelque sorte, a assumé un destin différent? Qu'est-ce qui est à l'origine de cette transcendance ? Peut-être, même probablement, le propos même que je citais tout à l'heure. Le propos dans lequel il dit : « *Si cet homme n'était un traître, quand bien même la forme...* ». Mais si cet homme est innocent ? Renversons un instant le propos. Alors la réponse est contenue précisément dans ce refus du respect de la forme. « *Si cet homme est innocent alors je me mobiliserai* » ! Et, comme vous l'avez rappelé, c'est 1896 puis 1897.

Il est vrai, que je crois que le moment où l'on saisit le mieux un de ces instants qui interpellent la vie d'un homme, et où se joue en quelque sorte la conscience d'un homme toute entière, c'est dans la séance au Sénat du mois de décembre 1897, que vous évoquiez. C'est quand il a vu Scheurer-Kestner monter à la tribune du Sénat et précisément parce qu'il développait la thèse de l'erreur judiciaire, (pas encore du crime judiciaire, mais de l'erreur judiciaire), et interrompu, et raillé et vilipendé, et qu'il est monté à son tour à la tribune que s'est effectuée la métamorphose.

Le discours de Trarieux quand on le lit, est encore le discours d'un homme gouverné par le sens politique. C'est un discours d'une extrême prudence. Ce n'est pas celui de Scheurer-Kestner. Il commence par un grand hommage à l'Armée et s'il va au-delà et qu'il

⁶ Auguste Scheurer-Kestner (1833 - 1899), sénateur, vice-président du Sénat en février 1895, premier parlementaire dreyfusard.



évoque la perspective d'une erreur judiciaire, il prend le plus grand soin de dire que l'erreur est humaine, qu'il lui est arrivé quand il était Garde des Sceaux, d'en connaître et qu'on ne peut pas en vouloir à ceux qui ont jugé de s'être trompé : c'est un discours prudent, c'est un discours qui tâte la Haute Assemblée. Or, la réaction, c'est d'abord la surprise, puis l'interruption, puis les « mouvements divers », façon élégante de traduire ce que nous connaissons dans la vie parlementaire.

Or, Trarieux est un orateur judiciaire mais c'est aussi un orateur politique. Et, à cet instant-là, en mesurant les réactions, il a très bien compris, lui, Trarieux, que s'il se range clairement du côté de ceux qui vont soutenir la révision, il se trouvera inévitablement du côté de ceux que hait la majorité politique, (et d'abord la sienne !) mais bien au-delà, que la majorité de la nation considère comme les suppôts des traîtres, les membres du parti allemand, les suppôts du parti juif.

N'oublions pas que Trarieux, lui n'est pas un écrivain, n'est pas un artiste, n'est pas un professeur, n'est pas un « intellectuel » au sens où Clemenceau utilise le terme à cet instant. Trarieux est un homme politique. Cela veut dire en clair que sa carrière et sa fortune politique qui sont très brillantes, il ne peut pas ne pas avoir la pleine conscience de ce qu'en se jetant des côtés des révisionnistes pour servir la justice, il va les compromettre et probablement les ruiner à tout jamais. Et c'est en cela que Trarieux mérite, tout autant que Zola, notre admiration.

Parce que de la même façon que Zola, écrivain arrivé, bourgeois rêvant d'Académie, peut à cet instant mesurer que ce qu'il risque en écrivant « *J'accuse* », c'est de se voir refuser tant de couronnements attendus, de la même façon, je dirais certainement plus lucidement encore, parce qu'il est un homme politique, Trarieux sait où son courage va le conduire. Et il y va résolument puisqu'il n'y a pas six semaines qui s'écoulaient entre le moment où Trarieux parle au Sénat et celui où il va se trouver présent au procès Zola. Et c'est à partir de là que nous verrons cette démarche se développer, se renforcer, se durcir. C'est à partir de là que Trarieux va s'engager toujours plus avant : ce sera la première déposition au procès Zola, et vous en avez dépeint l'ambiance décrite très exactement par Zévaès⁷, et c'est aussi la deuxième déposition au procès de Rennes.

⁷ Alexandre Zévaès (1873-1953), auteur de *l'Histoire de la troisième République*, Editions de la Nouvelle Revue Critique, 1938.



Aujourd'hui, quand on le reprend comme le fait si admirablement un livre récent – dont je tairai par discrétion le nom de l'auteur que chacun connaît – il est facile de revivre l'affaire Dreyfus⁸. Cela apparaît comme un admirable scénario, un grand roman dont on sait à l'avance que cela finira heureusement. Mais, en 1898, il en fallait du courage moral, et, je dirai plus, du courage physique aussi, pour s'engager comme il l'a fait du côté des dreyfusards. Et puis, je salue la préscience de l'homme politique et c'est par là que Trarieux a dégagé de l'affaire Dreyfus, au-delà même de la péripétie et du combat symbolique mais décisif pour la justice, cette perspective d'avenir qui est la marque du véritable homme d'Etat.

Trarieux a compris au moment même du procès Zola, que les combats pour la justice, ne se mènent pas seulement, aussi passionnés soient-ils, dans le cadre des enceintes judiciaires, que les combats pour la justice se jouent d'abord, dans les circonstances extrêmes, au niveau de l'opinion publique. Et par conséquent, le service de la justice demandait qu'au-delà du combat mené pour la révision dans l'affaire Dreyfus, l'on constitue, l'on crée une institution permanente, une organisation, un rassemblement d'hommes de justice, qui se mobiliserait en toutes circonstances pour défendre, en tout lieu s'il le fallait, les libertés et les droits de l'homme.

C'est cette idée d'une organisation dépassant les clivages politiques, qui se mettrait au service des droits de l'homme, cette inspiration-là qui était le propre de l'homme politique et ici de l'homme d'Etat, qui fait que Trarieux a dépassé le cadre même de l'affaire. C'est en créant la ligue, qui s'appelait à l'époque pour la Défense des Droits de l'Homme, qui est aujourd'hui la Ligue des Droits de l'Homme, et dont je salue, en cet instant, aussi bien celui qui l'a fondée, que ses Présidents, que son Président à venir que je vois devant moi⁹. Je dirai simplement que les promesses de l'aube, formulées par Trarieux ont été bien tenues, et je dirais même, au-delà de l'espérance du fondateur.

Alors, une si grande cause, une si grande entreprise, là aussi, pourrait-on dire, de si grands succès : c'est la vision de l'extérieur. Je voudrais que nous prenions la dimension du vécu. Cela, ce sont les actes triomphants dont l'histoire conserve la mémoire. Mais, dans la réalité quotidienne, Trarieux, à partir de 1898, qu'est-ce qu'il a connu

⁸ Jean-Denis Bredin, *L'Affaire*, Paris, Julliard, 1983.

⁹ Me Yves Jouffa, président de la Ligue des droits de l'homme de 1984 à 1991.



jusqu'à sa mort? De 1898 à 1904, dans ces combats-là, qu'a-t-il connu Trarieux et qu'a-t-il souffert?

Il y a dans une lettre admirable écrite par Émile Zola à Madame Dreyfus, des mots qui brûlent où il évoque « ces hommes de boue », « ces feuilles immondes »¹⁰. Ces « hommes de boue », ces « feuilles immondes », Trarieux en a connu toute la cruauté, et jusque dans sa vie privée. Et je ne crois pas que, comme Zola, il ait jamais pu, lui, Trarieux, dire que depuis qu'il s'était engagé dans ce combat, et là, je cite de mémoire, mais sans crainte de me tromper : « l'ignoble flot a tellement crû autour de nous, que nous en sortons à présent cuirassés à jamais ».

Je crains hélas, que Ludovic Trarieux n'ait pu accéder à ces détachements. A lire, les propos de ses amis qui l'accompagnaient au dernier jour, on voit au-delà du discours de circonstance, la plaie ouverte jusque dans les âmes amicales par l'intensité des bassesses, des attaques dont il avait fait l'objet. Et, l'un d'entre eux a ce propos admirable, il dit : « *Ludovic Trarieux, en souffrait intérieurement et silencieusement* ». Cet ami s'interrogeait en se demandant si ce n'était pas une des causes de sa mort, et allant plus loin, il disait aussi – ce qui montre ce qu'était la délicatesse de l'âme de Trarieux – que devant tant d'infamie, il s'étonnait encore.

¹⁰ Emile Zola, Lettre à Mme Alfred Dreyfus, parue dans *l'Aurore* du 22 septembre 1899.





C'est à cause de tout cela, je crois, que Ludovic Trarieux n'est pas simplement un nom sur une longue liste de grands notables, de grands bâtonniers et parmi les 496 Gardes des Sceaux qui se sont succédés, un nom parmi d'autres.

C'est parce que Ludovic Trarieux a choisi, à un instant décisif, de servir la justice, qu'il a su préférer la justice à l'ordre au sens conventionnel du terme, contrairement au philosophe, et qu'il a choisi, en connaissance de cause, de s'exposer, qu'il a beaucoup souffert, qu'il n'a pas eu la véritable récompense, pas plus que Scheurer-Kestner pas plus que Zola (puisque tous sont morts, sans avoir connu la victoire définitive, tous combattants de la justice et de la vérité, morts sur le chemin de la libération, de la vérité et du triomphe de la justice, et sans l'avoir pleinement connu), c'est pour toutes ces raisons que nous sommes réunis ici pour rappeler son souvenir, sa lutte, son action dont nous sommes tous dépositaires.

Zola, toujours lui, avait écrit à Alfred Dreyfus cette fois-ci, lorsqu'il était revenu de l'île du Diable, ces mots très simples : « *Je vous adresse du fond du cœur, tout mon fraternel salut, pour ce que vous avez souffert pour nous* »¹¹. C'est ce même message fraternel que j'adresse ce soir, en notre nom à tous, à Ludovic Trarieux, comme nous le faisons pour tous les combattants de la justice et de la vérité.

¹¹ Lettre du 6 juillet 1899.



Le Prix Ludovic Trarieux

Monsieur le Bâtonnier FAVREAU reprend alors la parole et dit :

«Sa mémoire ne périra pas mais son image non plus ne doit pas disparaître. Nous la ferons revivre dans le marbre ou dans le bronze et elle demeurera comme la protestation éternelle, vivante de la conscience contre l'iniquité disait-il» il y a quatre-vingts ans, sur la tombe de Ludovic Trarieux un de ses collègues du Sénat.

Alors que sa mémoire vient ainsi d'être rappelée, son barreau lui offre, aujourd'hui, cette image dans les traits que Pierre Lagénie a fixé dans le bronze pour toujours.

Je vous invite Monsieur le Garde des sceaux à inaugurer maintenant ce buste, qui accueillera désormais les visiteurs de notre Ordre.

Mais auparavant il est de mon devoir d'annoncer que dans sa séance du 27 Février 1984, le Conseil de l'Ordre des Avocats à la Cour de Bordeaux a décidé de créer un Institut des Droit de l'Homme, lequel aura notamment pour objet de décerner au terme de la délibération d'un jury de personnalités, un avocat, Sans distinction de nationalité ou de Barreau, qui aura illustré par son œuvre, son activité ou ses souffrances, la défense du respect des droits de l'Homme, des droits de la défense, la suprématie du droit, la lutte contre les racismes et l'intolérance sous toutes leurs formes.

Ce prix portera le nom de

PRIX LUDOVIC TRARIEUX

Le Bâtonnier et les secrétaires de la Conférence recevront les salutations d'usage des hautes personnalités qui les ont honoré de leur présence, après l'inauguration à côté du buste de Ludovic Trarieux.

La séance solennelle de rentrée est levée».



*« Je vous invite Monsieur le Garde des sceaux à inaugurer maintenant ce buste,
qui accueillera désormais les visiteurs de notre Ordre. »
2 mars 1984*



2 mars 1984 - Inauguration du monument à Ludovic Trarieux au Palais de Justice de Bordeaux, par Robert Badinter, Daniel Mayer et Jacques Chaban-Delmas à l'occasion de la création du Prix International des Droits de l'Homme Ludovic-Trarieux.



27 avril 1985 - Zenani Mandela devant le buste de Ludovic Trarieux, le jour de la remise du Premier Prix International des Droits de l'Homme Ludovic-Trarieux à son père emprisonné en Afrique du Sud.

